



Comité de Direction de l' AISOL

1863 Le Sépey

Le Sépey, le 6 octobre 2015

**Le Comité de direction aux membres
du Conseil Intercommunal de l' AISOL**

Préavis n° 2/2015 du Comité de direction au Conseil Intercommunal de l' Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin concernant le budget 2016

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Comité de direction de l' Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin a l' avantage de vous soumettre, pour approbation, son projet de budget pour 2016.

Le déménagement des élèves du secondaire dans le nouveau bâtiment intercommunal en août 2015, la mise sur pied de l' horaire continu au Sépey et l' exploitation du réfectoire d' Aigremont ont passablement chamboulé l' organisation scolaire de notre Association. L' année 2016 ne sera pas en reste avec le regroupement de tous les primaires de Leysin dans un nouveau bâtiment, la mise en place de l' horaire continu ainsi que l' exploitation du nouveau réfectoire scolaire. Tous ces changements ont des incidences conséquentes sur le prochain budget de notre Association.

Dès la rentrée 2015/16 une nouvelle volée de VP a débuté au sein de l' ESOL, actuellement les 9 et 10 VP sont scolarisés au Sépey. Dès la rentrée 2016-17, tous les élèves du secondaire de notre vallée fréquenteront notre nouveau collège. Le poste 52.316.1, location salles de classes augmente suite à l' ouverture nécessaire de deux classes supplémentaires à Leysin. Une 4^{ème} classe de 1-2P s' est avérée nécessaire vu le nombre de nouveaux écoliers. La deuxième classe accueil des enfants de 7P. Le poste 52.316.2, location salle de gymnastique diminue vu que les secondaires effectuent dorénavant leurs leçons de sports dans la salle du collège d' Aigremont. De plus, vu le départ des secondaires de Leysin, la convention conclue avec GSL, Gestion Sportive Leysin a été revue à la baisse. Le montant fixé pour le loyer du collège intercommunal est ajusté au coût effectif du bâtiment.

Le compte « *Traitement secrétariat + conciergerie* », no 52.301.1 passe à CHF 83'000.—. Ce qui correspond aux salaires du concierge CHF 70'000.— et de la secrétaire CHF 13'000.—. Les postes 52.303.1, Assurances sociales, 52.304.1, Caisse de pension et 52.305.1, Assurances maladie et accidents découlent du traitement de nos deux employés. Le poste frais d' administration comprend notre participation au boursier communal d' Ormont-Dessous également en charge des finances de l' AISOL, du fiduciaire qui vérifie nos comptes ainsi que divers frais (timbres, enveloppes, etc).

Le poste 52.309.2 : « *Activités extrascolaires* », a été augmenté à CHF 104'000.—. Là encore, la progression du nombre d' élèves dans l' établissement scolaire nous contraint à revoir à la hausse notre soutien. La politique de gestion de ce compte initiée début 2014 sera maintenue. En effet, un montant par élève et par genre d' activités est attribué pour l' année entière.

Plusieurs nouveaux postes sont constitués, le 52.312.1, Electricité, chauffage, le 52.314.1, Frais d' entretien et le 52.318.6, primes d' assurances. Ils sont liés à l' exploitation du nouveau collège d' Aigremont et à la gestion par l' AISOL de celui-ci.

L' organisation de la journée continue, incluant le repas de midi et les activités parascolaires sera l' une des priorités de l' AISOL ces prochaines années. Des devoirs surveillés sont déjà organisés depuis la rentrée 2015 pour les classes de 7-8-9-10-11^e Harmos. Une cinquantaine d' élèves fréquentes les plages offertes les lundis, mardis et

jeudis après les cours. Les coûts liés à ce poste sont exclusivement liés au salaire horaire des enseignants qui assumeront ces tâches. Cette nouvelle offre est payante pour les élèves volontaires. Un tarif proche des tarifs usuels dans les autres établissements de la région a été décidé. Il faudrait 14 élèves par période offerte pour assurer un autofinancement de cette offre par la participation des parents. A ce jour, nous comptons en moyenne 9 élèves par période sur les 8 mises à disposition des élèves. L' AISOL prendra la différence à sa charge.

Les comptes 52.321.1, intérêts dettes à court terme et 52.331.3, Amortissement mobilier, sont liés à la somme empruntée pour équiper le collège d'Aigremont et l'amortissement du mobilier sur 10 ans. La répartition des charges liées à ces deux postes est calculée en fonction du nombre d'habitant par commune au 31.12 de l'année qui précède l'exercice en question dans ce préavis.

Toutes les tâches de secrétariat sont maintenant assumées par notre secrétaire, le poste 52.351.1, participation secrétariat ESOL ne sera plus nécessaire.

Seul les 11 VP sont encore scolarisés à Aigle, le poste 52.352.1, écolages payés à d'autres communes se voit fortement diminué en conséquence.

Les Frais de transports, poste 52.366.1, ont également été réduits. Nous prévoyons de profiter de l'enclassement des primaires de Leysin dans le nouveau collège à Leysin dès la rentrée 2016 afin d'optimiser l'organisation des transports scolaires. La mise en place de l'horaire continu et la réorganisation du ramassage scolaire devra permettre de réaliser des économies.

La mise en fonction du réfectoire scolaire au Sépey augmente fortement le poste 52.366.2, Frais de repas. L'horaire continu a pour conséquence que la quasi totalité des élèves scolarisés au Sépey mangent au réfectoire, soit environ 250 repas par jour, 4 fois par semaine sur 38 semaines d'école. Le coût du repas, sur la base d'une fréquentation de 240 repas/jour est fixé à 13.78. Le coût effectif du repas est proche des CHF 9.--, le solde couvre les frais liés à la livraison des repas, du service et de l'encadrement des plus jeunes élèves, 1 à 4 P. Pour la première année de fonctionnement le Comité de direction a fixé la participation des parents à 6.—par repas, le solde étant pris en charge par l'Association Intercommunale. Fort du succès du nouveau service proposé, une nouvelle répartition sera appliquée dès la rentrée 2016-17. La part assumée par les parents passera à 7.—par repas et le subside communal sera ramené à 6.78.—par repas. De plus, les élèves domiciliés dans le village du Sépey, à moins de 7 min de l'école, paieront le prix effectif du repas, soit 13.78 le repas. En effet, malgré l'horaire continu, ces élèves auront le temps nécessaire prévu par la loi scolaire, soit 30 min, pour pouvoir manger à la maison. Pour tous les autres élèves, la pause de midi raccourcie au minimum implique que les élèves n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux, d'où la généreuse participation de l' AISOL.

Cette politique sera également appliquée pour le nouveau réfectoire de Leysin. Les élèves domiciliés à moins de 15 min à pied du nouveau collège ne bénéficieront pas du subside de l' AISOL. Ils seront bien sur accueillis au réfectoire au prix effectif du repas facturé à l' AISOL. Pour ce budget nous retenons le prix facturé au Sépey. Les élèves concernés habitent dans une zone qui sera clairement délimitée. Les autres élèves bénéficieront du subside communal et la part parent se montera également à 7.—par repas.

La participation des communes, 52.452.1 ; 52.452.2 et 52.452.3 est adaptée en fonction du total des charges, proportionnellement au nombre d'élèves dans les 3 communes au 31.10.2015, comme défini dans nos statuts. Pour les postes 52.321.1 Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 Amortissement du mobilier, la répartition est prévue en fonction du nombre d'habitant de l'année précédente, soit au 31.12.2014 pour le présent exercice.

Depuis 2015, la politique de participation de l'Etat pour les enfants de migrant a passablement évolué. Une prise en charge des frais d'écolage réels est appliquée. Le poste 52.465.2, participations EVAM, est donc créé. Dès 2015, les enfants de l'EVAM ne seront plus inclus dans les effectifs de Leysin. L' AISOL encaissera directement les remboursements de l'Etat.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE
DES ORMONTS ET LEYSIN DANS SA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2015**

- Vu** le préavis No 2/2014 du 6 octobre 2015 ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Attendu** considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'adopter le budget 2016 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin tel que présenté.

Approuvé par le comité de direction dans sa séance du 6 octobre 2015.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

La Secrétaire :

Eric Barroud

Micheline Nauer

Répondant du Comdir AISOL : Eric Barroud